



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-13
OBJET : Affectation du résultat 2022 – Budget principal du Symalim

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANGINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issu du compte administratif pour le budget principal.

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	5 361 944,32 €
Recettes (b)	5 439 754,72 €
Résultat de l'exercice (c= b-a)	+ 77 810,40 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 227 163,40 €
Résultat de clôture 2022 (e= c+d)	+ 1 304 973,80 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	5 936 542,45 €
	Excédent N-1 investissement (b)	362 347,36 €
	Recettes totales (c= a+b)	6 298 889,81€
Dépenses	Dépenses N (d)	3 816 512,62 €
Résultat de clôture 2022 (e= c-d)		+ 2 482 377,19 €
Restes à réaliser	Recettes	20 384,45 €
	Dépenses	76 768,00 €
	Solde (f)	56 383,55 €
Excédent de l'investissement 2022 (g= e+f)		2 538 760,74 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultat 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 1 304 973,80 €
Excédent d'investissement	+ 2 538 760,74 €
Solde global de clôture	+ 3 843 734,54 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2022	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	+ 1 304 973,80 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	+ 2 482 377,19 €

Le budget principal qui sera soumis à votre approbation lors du présent comité syndical, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats 2022 indiquées ci-dessus du budget principal du SYMALIM.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

